COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Date de la convocation 19 Novembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance village des arts et métiers à OCTON

PRÉSENTS **: M. CAZORLA Alain, Président de la séance**

ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,
BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis,
CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,
CANET : Mme FABRE Maryse, .MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René,
CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues,
CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita,
FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,
LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,
LIAUSSON : M.BETZ Bruno,
LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,
MERIFONS : M.VIALA Daniel,
MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,
NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,
OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,
PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra,
PERET : M.BILHAC Christian,
SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles,
SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,
USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,
VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,

PROCURATIONS **:**

M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse,
M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain,
Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude,
M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain,
M.GALTIER René à M.GARROFÉ Gilbert,
M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno
M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel,
M.LIEB François à M.BARDEAU Francis,
M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard,
M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,

Objet : Budget primitif 2013 - Budget général - Décision modificative n°2.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que les décisions modificatives présentées au conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131204-2013-11-27-05-DE
Date de télétransmission : 04/12/2013
Date de réception préfecture : 04/12/2013

Monsieur LACROIX propose au conseil, de retenir les ajustements budgétaires suivants :

- Suite au contentieux enregistré sur la serre horticole, la Communauté de Communes du Clermontais s'est engagée à dédommager le propriétaire à hauteur de 23 339,73 €. Il convient donc de rajouter au budget la somme de 11 800 €.

- La Communauté de Communes du Clermontais construit un nouveau bâtiment situé sur le parking de l'espace Marcel Vidal, sous le Greta. La construction de ce nouveau bâtiment s'effectue dans le cadre du déménagement des bureaux du service petite enfance. En effet, le service petite enfance quitte son local actuel pour rejoindre le nouveau bâtiment. Le coût de construction de celui-ci s'élève à 83 500 €. Il convient donc de rajouter au budget la somme de 72 500 €.

CHAP	*DESIGNATION*	*DEPENSES*		*CHAP*	*DESIGNATION*	*RECETTES*
DEPENSES FONCTIONNEMENT		**0 €**		**RECETTES FONCTIONNEMENT**		
67	Charges exceptionnelles	+11 800 €				
68	Dotations aux provisions	-11 800 €				
CHAP	*DESIGNATION*	*DEPENSES*		*CHAP*	*DESIGNATION*	*RECETTES*
DEPENSES INVESTISSEMENT		**0 €**		**RECETTES INVESTISSEMENT**		
Op 117	Travaux rénovation bâtiments	+ 72 500 €				
Op 101	Acquisitions de véhicules	- 29 000 €				
Op 111	Acquisitions matériel informatique	- 8 000 €				
Op 115	Travaux Aspiran	- 4 000 €				
Op 153	Achats de mobiliers accessoires	- 20 000 €				
Op 130	P.L.H.	- 11 500 €				

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 20 Novembre 2013.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2013 du budget général

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

Communauté de COMMUNES du CLERMONTAIS HÉRAULT

Alain CAZORLA.